



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

République Française

COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical.

L'An deux mille vingt et un et le dix du mois de décembre à 19h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents, s'est réuni à la salle communale à CHANGY, sous la présidence de M Daniel BERAUD, président, délégué titulaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

Membres présents représentant les communautés de communes :

Communauté de Communes de Chauffailles La Clayette en Brionnais

Délégué Titulaire	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
BARBIER Jacky	P			
BARNAUD Rémi			A	
BOURGEOIN Daniel			A	
DEJOUX Fabrice	P			
DUBOST Jean Pierre	P			
GRISARD Bernard	P			
PACAUD Christian	P			
PAPERIN Philippe			A	
TESCHER Paul			A	

Communauté de Communes Le Grand Charolais

Délégué Titulaire	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
ACCARY Louis			A	
AUDUC Jean-Marc				
BARBIER Henri	P			
BERAUD Daniel	P			
BORDAT Georges	P			
BOUILLON Patrick		E		
BRIGAUD Armand	P			
BUISSON Xavier	P			
BURTIN Frédéric	P			
CARON Jean	P			
DEGRANGE Anne	P			
DESCHAMPS Jean-Bernard	P			
DESPIERRES Paul	P			
DORME Gaëlle	P			
DUCHET Gérard	P			
DUMONTET Paul	P			
DURAND Roger	P			
FORET François		E		
GAUTHIER Bernard	P			
GOYARD Roland	P			
LAROCHE Christian	P			
MICHEL Jean-Claude		E		
PALLOT Sébastien		E		
PERCHE Jean	P			
PERRETTE Gilles	P			
PETIT Jean-Louis	P			
POTHIAU Patrick	P			
SOUFFLOT Hervé		E		

Communauté de Communes de Marcigny

Délégué Titulaire	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
POMMIER Jean-Marc		E		
PROST Denis	P			
PROST Georges	P			

Communauté de Communes de Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Délégué Titulaire	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
CHARVET Jean-Didier		E		
CHORIER Jacques			A	
DUFOUR Danielle	P			

Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais

Délégué Titulaire	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
BAUMERT Christian			A	
DE BELIZAL François			A	
DUMONTET Bruno	P			
GAGET Claire		E		
SARROCA René	P			
SOULARD Jean-François	P			
RAVAUD Jean	P			
VERNAY Charles			A	

Secrétaire de Séance : M Patrick BOUILLON

Approbation du compte rendu de la réunion précédente.

Le compte rendu de la réunion précédente du 10 avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mise à jour de la liste des délégués.

Le président fait part de la modification de la liste des délégués :

- Mme Nathalie PERCHE délégué titulaire de la CC SEMUR EN BRIONNAIS (Commune de VARENNE L'ARCONCE), est remplacée par M Jean RAVAUD (commune de VARENNE L'ARCONCE).

Aucune remarque n'est faite sur ce changement.

Bilan des actions du contrat territorial du BV Aronce

Le technicien de rivière présente le récapitulatif des travaux du contrat sur 5 ans :

Année 2016 :

- Travaux de mise en défens (Charolles) : 4 900,00 €

Année 2017 :

- Travaux de mise en défens (Verosvres) : 26 294,00 €

Année 2018 :

- Travaux de mise en défens (Le Rousset-Marizy, Viry) : 52 500,00 €

Année 2019 :

- Travaux de mise en défens (Verosvres, Charolles, Poisson, Varenne St Germain) : 12 037,35 € + 13 417,20 € + 31 677,23 € + 24 241,66 €

Année 2020 :

- Travaux de mise en défens (Prizy, Viry) : 22 457,62 € + 12 692,38 €

L'animatrice présente les études réalisées :

Année 2017/2018 :

- Etude d'inventaire de milieux humides (Montceaux l'Etoile, L'Hôpital le Mercier, Saint Yan) : 15 930 €

Année 2016/2017 :

- Etude d'inventaire de milieux humides (Beaubery, Lugny-lès-Charolles, Montmelard, Nochize, St Bonnet de Joux, St Julien de Civry, Varenne St Germain, Verosvres) : réalisé et pris en charge par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne

Année 2018 :

- Acquisition d'une parcelle de milieu humide (Charolles) : 12 120,00 €

Période d'inter contrat 2022 et préparation du nouveau contrat.

L'animatrice explique que le bureau d'étude retenu par les membres du bureau est l'entreprise IREEDD.

Elle rappelle que toutes les communautés de communes du contrat territorial sont concernées et que l'objectif est d'évaluer le contrat qui vient de se terminer ainsi que (ré)orienter les objectifs et les axes d'intervention du prochain Contrat Territorial.

Elle est présente ensuite le rétroplanning :

- Janvier 2021/mars 2022 : Bilan, analyse et évaluation du programme
- Avril 2022/juin 2022 : Prospective et propositions d'actions
- Juin 2022/septembre 2022 : Restitution et validation
- Octobre 2022/décembre 2022 : Rédaction du contrat territorial

Gestion de la ressource en eau dans le cadre du changement climatique ; Quelle stratégie sur le bassin versant de l'Arconce ?

L'animatrice fait part à l'assemblée du comité syndical des tensions concernant l'approvisionnement en eau auxquelles les éleveurs ont dû faire face ces 3 dernières années en période estivale ;

Elle explique comment le SMAAA s'est retrouvé interpellé par de multiples acteurs sur le territoire du bassin versant de l'Arconce, tant par les exploitants agricoles confrontés à de sérieux problèmes d'abreuvement du bétail et de fourrage disponible, que par les partenaires ou instances de tutelles qui nous interrogent et nous font part de leurs inquiétudes.

La question de quelle stratégie adopter sur le bassin versant pour trouver des solutions se pose. C'est pourquoi conjointement avec le SYMISOA (Syndicat de rivière du bassin versant voisin à l'Arconce) déjà engagé dans le processus de cette démarche, les membres du bureau ont réfléchi à la possibilité de s'engager parallèlement au SYMISOA dans une même stratégie d'adaptation qui pourrait s'inscrire dans le prochain contrat territorial.

Edith Bordage rappelle que la difficulté de l'exercice sera d'aboutir à quelque chose qui fasse naître des actions concrètes et pas seulement une étude portée par le Syndicat de rivière.

Dans un 1er temps, la nécessité serait d'échanger avec les présidents des EPCI membres du SMAAA, car l'échelle de l'Arconce semble pertinente, mais de nombreux autres acteurs concernés et porteurs potentiels de certaines actions et territoires voisins sont en réflexion (Sornin, SYMISOA).

La stratégie se décomposerait en 2 phases :

- phase 1 : Dialogue territorial animé par un tiers spécialiste de ses démarches
- phase 2 : Réalisation d'une étude scientifique et technique permettant d'évaluer la ressource en eau du territoire, estimer les débits nécessaires au bon fonctionnement des milieux naturels, faire le bilan des prélèvements et définir un scénario acceptable tout en évaluant l'évolution des déséquilibres du climat.

Le montant prévisionnel de cette étude se porterait à 100 000 € avec 70 % de financement par l'AELB.

Les membres du comité syndical sont globalement favorables, malgré le coût apparent élevé de cette étude, au lancement de cette démarche en précisant qu'il sera nécessaire de bien mutualiser les données climatiques avec les autres études en cours sur le territoire et de bien faire attention que l'ensemble des acteurs du territoire soient bien pris en compte.

Adhésion au Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel territorial

Il est proposé de délibérer afin d'adhérer au contrat du centre de gestion de Saône et Loire de lancer souscrit pour le compte du SMAAA auprès de l'entreprise d'assurance agréée AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité.

Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents une ou plusieurs formules devront pouvoir être proposées au SMAAA.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2022, et régime du contrat : capitalisation.
Le comité syndical peut déléguer au bureau afin de délibérer, pour autoriser le président à signer le certificat d'adhésion et tous les autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.

Le comité syndical après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le président à signer le certificat d'adhésion et tous les autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.

Dressé le 27 janvier 2022
Le président,
Daniel BERAUD

le secrétaire de séance
Patrick BOUILLON